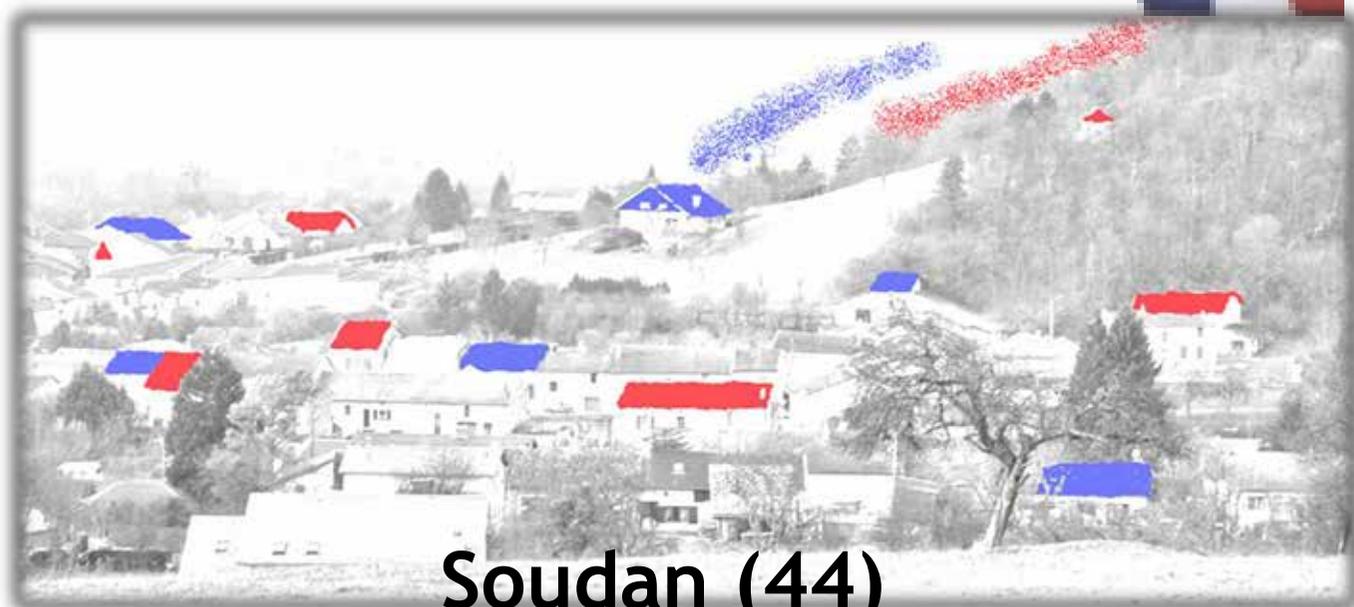


3ème Championnat de France des Fondeurs et Forgerons

Règlement

Sam 3

Septembre
2016



Soudan (44)

Article 1 : **Organisation**

Le club Cyclo Club Castelbriantais, Route des Fougerays, 44110 Soudan, en partenariat avec ATF, Association Technique de Fonderie, 44 avenue de la Division Leclerc, 92318 Sèvres et FMGC, Z.I. Hocephie, 44110 Soudan organisent le troisième championnat de France VTT des Fondeurs et Forgerons.

Il se déroulera selon le règlement de la Fédération Française de Cyclisme le Samedi 3 Septembre 2016 sur la commune de Soudan, Loire-Atlantique.

Article 2 : **Conditions de participation (très important)**

L'épreuve est Open, donc ouverte à toutes et tous, licenciés ou non, membre de la métallurgie ou pas! Cependant, ne peuvent prétendre aux titres de champion de France VTT des Fondeurs et Forgerons les seuls employés et apprentis des sociétés relevant des secteurs d'activités suivants (code NAF):

2410Z Sidérurgie

2420Z Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier

2431Z Etirage à froid de barres

2432Z Laminage à froid de feuillards

2433Z Profilage à froid par formage ou pliage

2434Z Tréfilage à froid

2441Z Production de métaux précieux

2442Z Métallurgie de l'aluminium

2443Z Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain

2444Z Métallurgie du cuivre

2445Z Métallurgie des autres métaux non ferreux

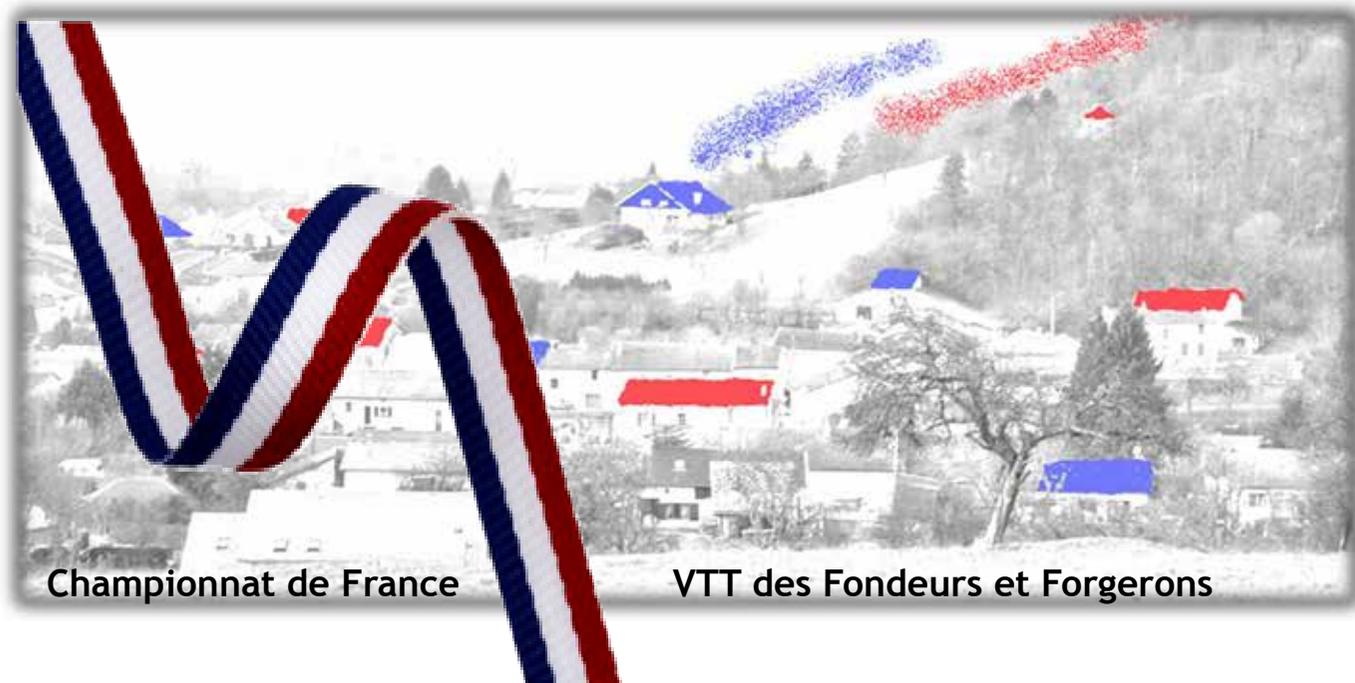
2446Z Elaboration et transformation de matières nucléaires

2451Z Fonderie de fonte

2452Z Fonderie d'acier

2453Z Fonderie de métaux légers

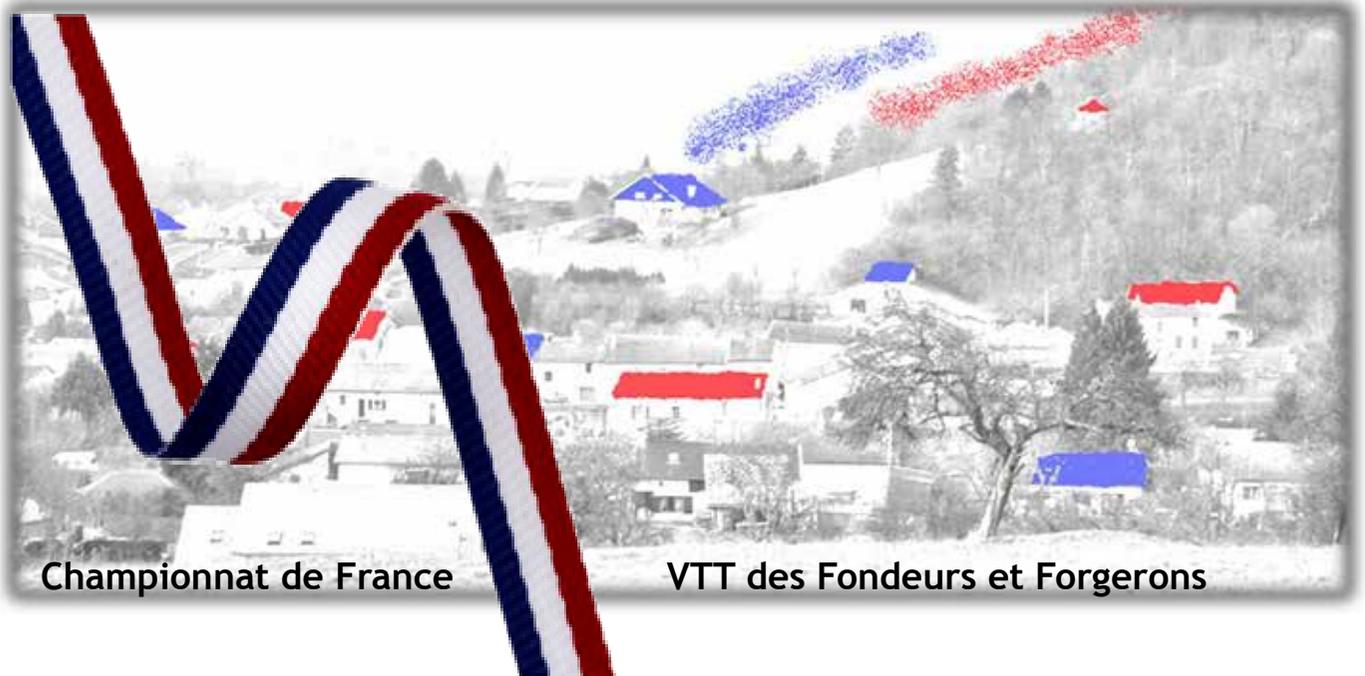
2454Z Fonderie d'autres métaux non ferreux



2511Z Fabrication de structures métalliques et de parties de structures
2512Z Fabrication de portes et fenêtres en métal
2521Z Fabrication de radiateurs et de chaudières pour le chauffage central
2529Z Fabrication d'autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques
2530Z Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central
2540Z Fabrication d'armes et de munitions
2550A Forge, estampage, matriçage ; métallurgie des poudres
2550B Découpage, emboutissage
2561Z Traitement et revêtement des métaux
2562A Décolletage
2562B Mécanique industrielle
2571Z Fabrication de coutellerie
2572Z Fabrication de serrures et de ferrures
2573A Fabrication de moules et modèles
2573B Fabrication d'autres outillages
2591Z Fabrication de fûts et emballages métalliques similaires
2592Z Fabrication d'emballages métalliques légers
2593Z Fabrication d'articles en fils métalliques, de chaînes et de ressorts
2594Z Fabrication de vis et de boulons
2599A Fabrication d'articles métalliques ménagers
2599B Fabrication d'autres articles métalliques
2841Z Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux
2891Z Fabrication de machines pour la métallurgie 3
3312Z Réparation de machines et équipements mécaniques
3320A Installation de structures métalliques, chaudronnées et de tuyauterie

Les organisateurs étudieront les cas particuliers pouvant se présenter comme les enseignants de la branche de la métallurgie, les commerciaux non rattachés directement à une entreprise.. liste non exhaustive.

Chaque participant souhaitant participer au titre de champion de France doit fournir une attestation de son employeur stipulant son appartenance à la société et le secteur d'activité de celle-ci (code NAF). Le modèle joint en annexe peut être utilisé, tout comme le bulletin de salaire flouté ou le contrat de travail. Tout faux document établi dans le but d'engager un compétiteur qui ne relève pas des branches d'activités précisées ci-dessus entraînera des poursuites à l'encontre de son auteur.



Article 3 : **Frais d'engagement et de participation**

Participation au championnat : 15 Euros (10 Euros pour les licenciés FFC)

Aucune inscription après le 14 juillet 2016 (cachet de la poste faisant foi).

Toutes les demandes d'engagements devront être accompagnées du chèque d'inscription correspondant, libellé à l'ordre du Cyclo Club Castelbriantais, route des Fougerays, 44110 Châteaubriant.

Les inscriptions ne sont pas remboursables.

Article 4 : **Les catégories pour le titre**

- Apprentis 18 à 25 ans

- Seniors

23 à 39 ans

40 à 49 ans

50 ans et plus

- Féminines 18 ans et plus

Article 5 : **Les horaires et lieux de ralliement et de départ**

Tous les départs se feront à partir de la FMGC.

Les départs championnat de France et OPEN se feront en différés.

Open : 13h00

Championnat de France : 14h30



Le samedi 3 septembre à partir de 10h00.

Au réfectoire de la FMGC.

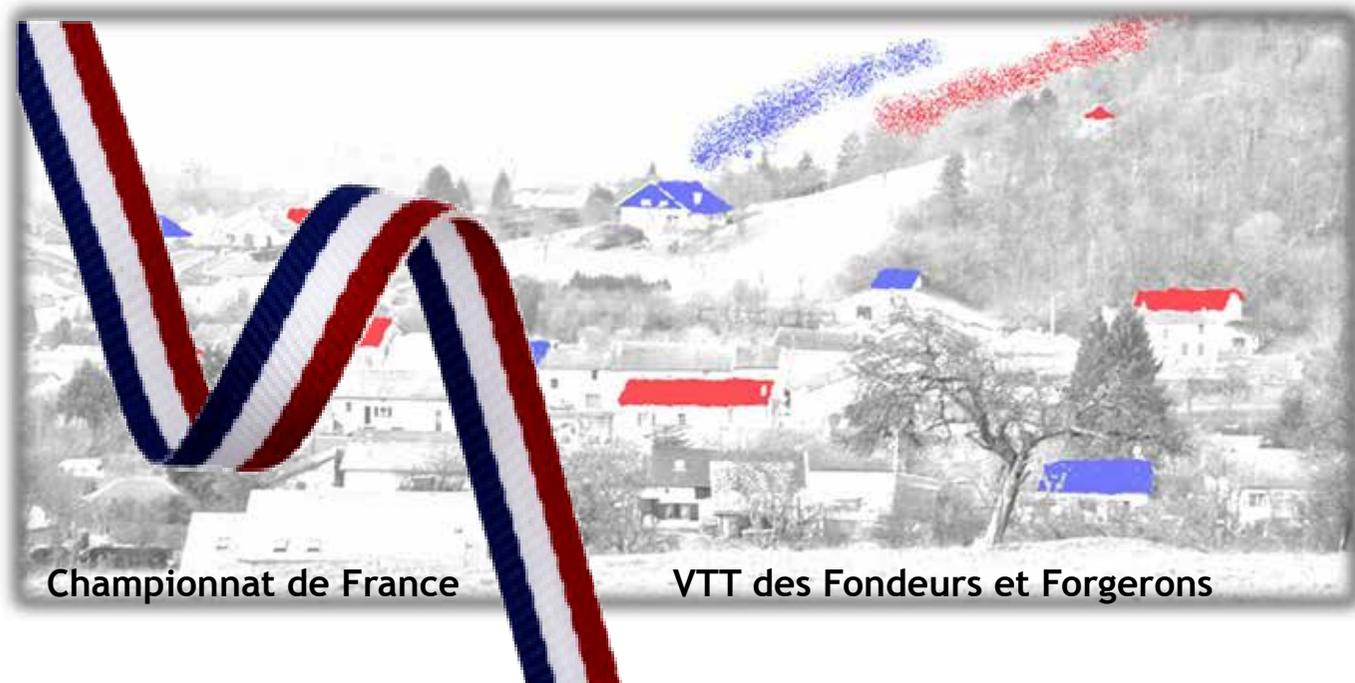
Article 6 : **Le retrait des dossards et plaques de cadre**

Le samedi 3 septembre à partir de 10h00.

Au réfectoire de la FMGC.

Article 7 : **Les épreuves**

Toutes les catégories participent sur le même circuit.



Le nombre de tours diffère en fonction des tranches d'âge et du sexe.

A savoir :

- x tours pour les 18-49 ans (environ x km)
- x tours pour les 50 ans et plus (environ x km)
- x tours pour les féminines (environ x km)

Nombre de tours et kilométrage à venir. Circuit en cours d'élaboration.



En cas d'un très grand nombre de participants l'organisation se réserve le droit d'effectuer plusieurs départs par mesure de sécurité et d'équité sportive. Les horaires de départ peuvent donc être modifiés. Tout coureur doit prendre connaissance des horaires la veille de l'épreuve sur le site des organisateurs :

Article 8 : **Départ en ligne**

Les concurrents reçoivent un numéro attribué selon la date de réception de l'engagement. Les compétiteurs peuvent préciser leur niveau ou palmarès sur le bulletin d'engagement. Ils sont alors placés en premières lignes en fonction de ceux-ci.

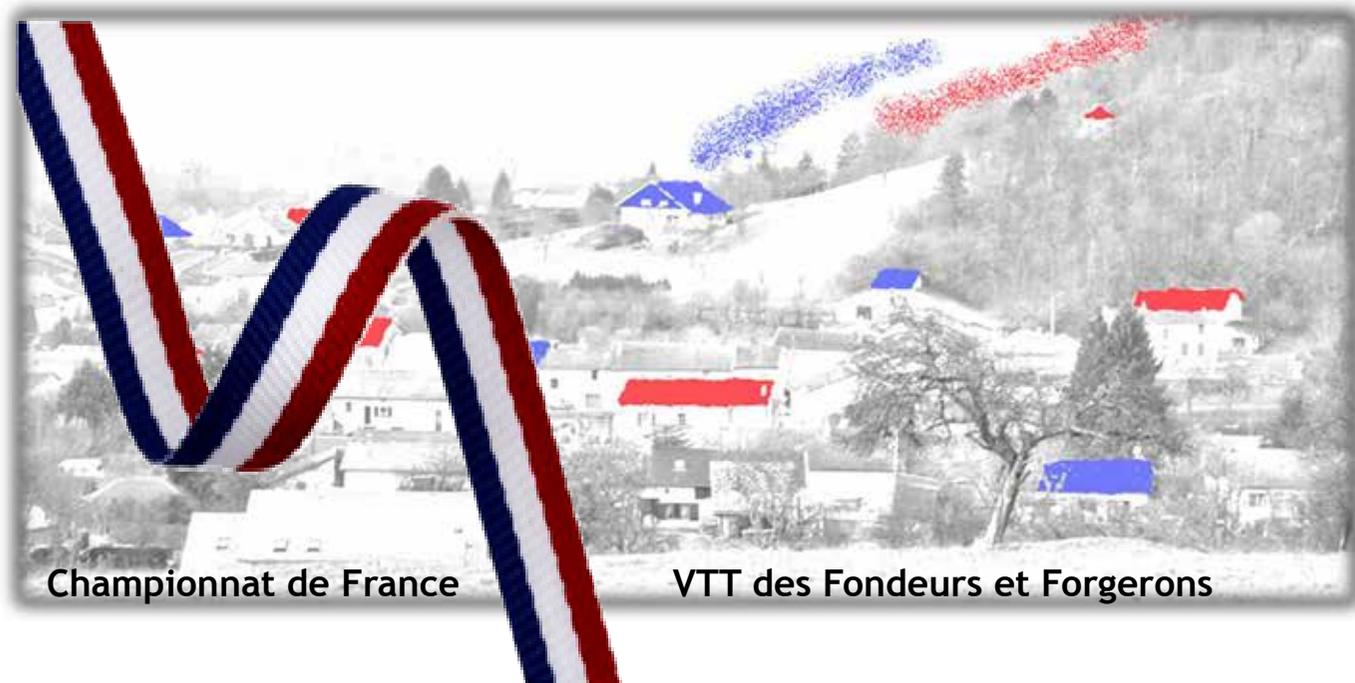
Article 9 : **Contrôle avant le départ des compétiteurs**

Les coureurs sont rassemblés sur le lieu de départ (parking FMGC) 15 min avant celui-ci, il est alors procédé aux contrôles suivants :

- port du casque obligatoire selon le règlement FFC
- placement correct du dossard et de la plaque de cadre

Article 10 : **Tenue**

Le port du casque réglementaire est obligatoire durant toute l'épreuve. La tenue doit être conforme au règlement de la Fédération Française de Cyclisme.



Article 11 : **Droits et obligations**

▫ **Directeur, juges et arbitres de courses**

Le directeur de course, les juges et les arbitres sont habilités à éliminer tout coureur pour les fautes ci-dessous :

- refus d'obtempérer à l'ordre d'un membre du jury officiel
- utilisation d'un engin à moteur ou poussette
- action volontaire dangereuse dans le peloton ou faute pouvant provoquer une chute

▫ **Concurrents**

- L'engagement au championnat implique que le compétiteur ait bien pris connaissance du règlement et de celui de la Fédération Française de Cyclisme et en accepte toutes les clauses. Il doit donc signer le bulletin d'engagement et y inscrire la mention manuscrite «ayant pris connaissance du règlement»
- Il doit se soumettre à toutes les formalités exigées pour les contrôles avant le départ et après l'arrivée (cérémonie protocolaire, contrôle médical...)
- Le compétiteur abandonnant la course doit immédiatement retirer son dossard et le remettre à un membre du jury officiel. Il ne peut en aucun cas reprendre l'épreuve.

Article 12 : **Sécurité**

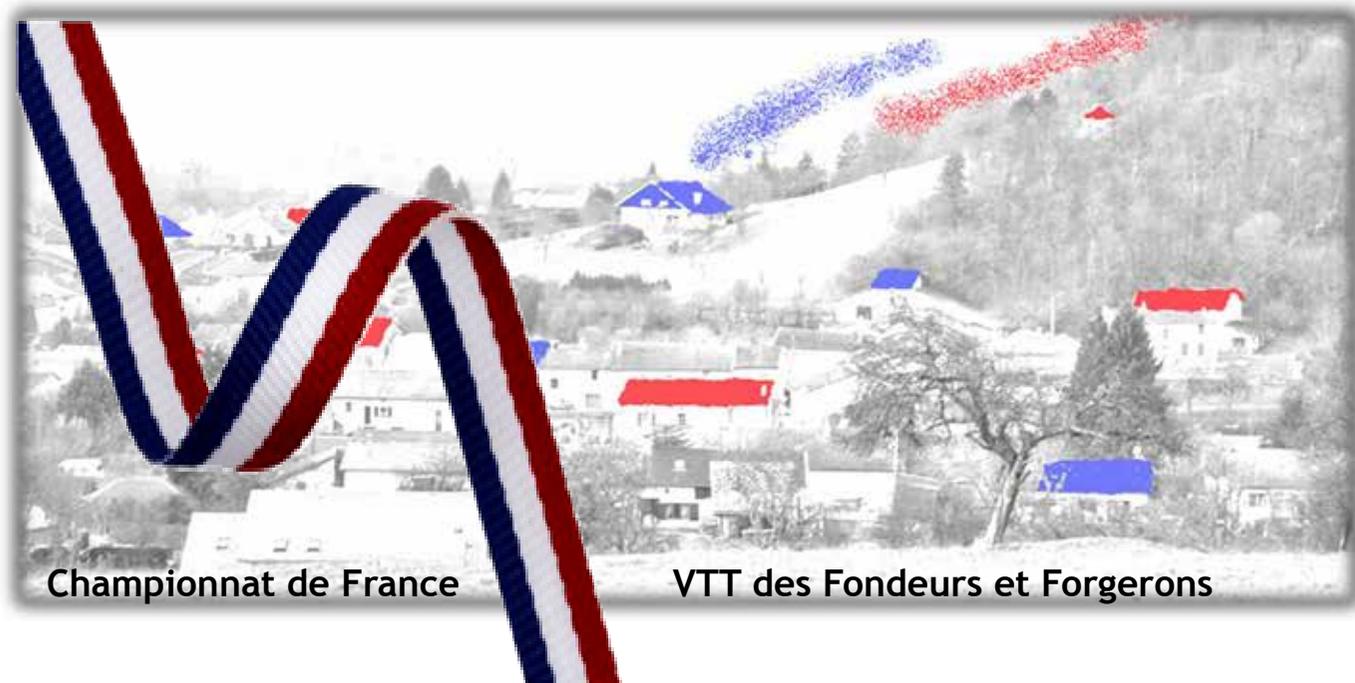
Aucun véhicule ou moto accompagnateurs ne sera admis sur le circuit à l'exception de ceux des organisateurs ou des forces de police détachées pour cette épreuve. Tous les carrefours et intersections seront protégés pendant les courses. Un service de secours sera assuré sur le site pendant l'épreuve.

Article 13 : **Réparation et aide extérieure**

Aucun engin suiveur n'est autorisé, tout compétiteur qui bénéficie d'une aide matérielle ou technique extérieure est disqualifié. Le remplacement des roues entre concurrents en course est interdit sous peine de disqualification immédiate hors zone d'assistance (sur l'aire identifiée), ainsi qu'une aide ou assistance délibérées entre concurrents.

Article 14 : **Contrôle antidopage**

Un contrôle antidopage pourra être effectué par les organisateurs sous la responsabilité d'une structure affiliée à la Fédération Française de Cyclisme.



Article 15 : **Classement**

Un classement général individuel et par catégorie est réalisé. Il est affiché sur place à l'issue de l'épreuve. Il pourra être également consulté sur le site www..... à partir du mercredi 07 Septembre 2016.

Article 16 : **Réclamations**

Elles sont reçues par le jury officiel 15 min après l'arrivée du vainqueur de chaque course. Passé ce délai, aucune réclamation n'est prise en considération.

Article 17: **Récompenses**

Une gourde «finisher» est remise à chaque participant terminant l'épreuve.

Chaque catégorie recevra le titre de Champion de France selon le cahier des charges des organisateurs et la FFC.

- Champion de France : un maillot tricolore, un trophée, une médaille d'or
- Second : une coupe, une médaille d'argent
- Troisième : une coupe, une médaille de bronze

Les trophées, médailles et le maillot de champion de France sont remis sur le podium protocolaire à l'issue de la course.

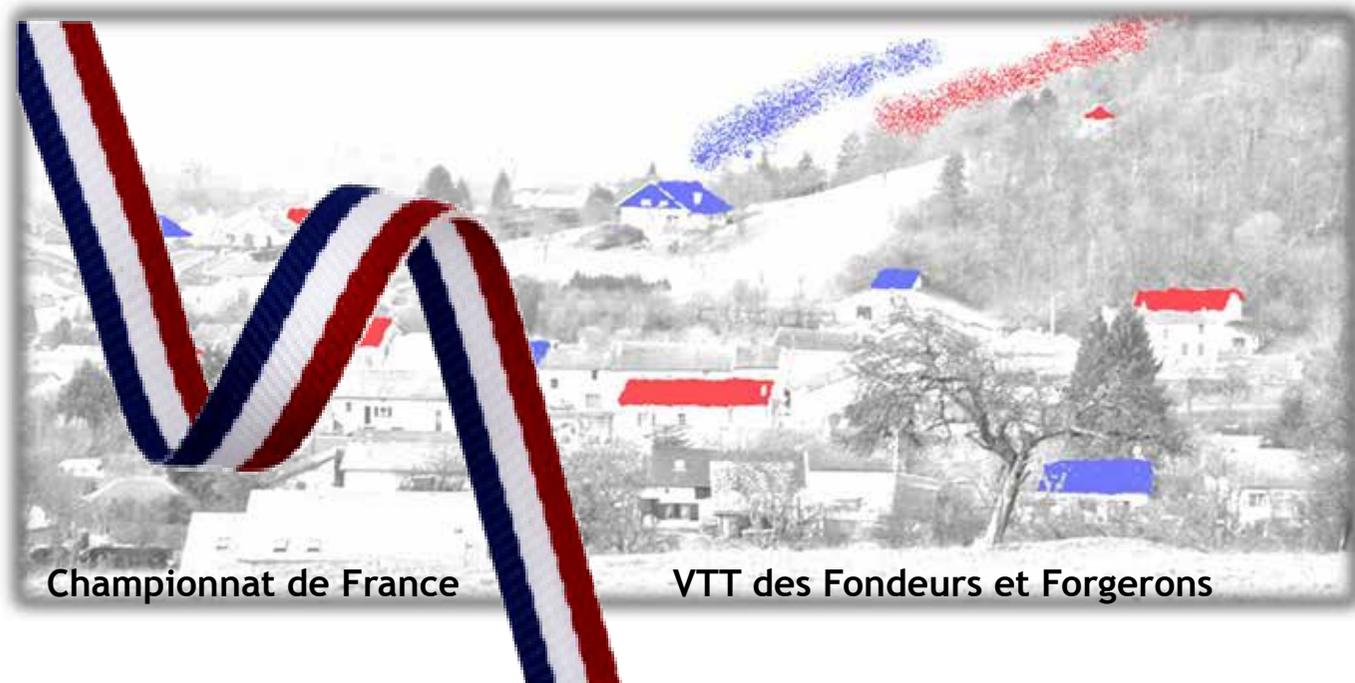
Les compétiteurs devront prendre en compte les horaires protocolaires et se présenter en tenue de cycliste selon le règlement FFC.

Article 18: **Assurance et aptitude physique**

Tous les participants doivent retourner le bulletin d'engagement dûment rempli, accompagné du chèque d'inscription, en précisant s'ils sont licenciés ou non. Tous les coureurs engagés doivent être assurés pour tous les risques corporels et matériels se rapportant à la pratique du sport cycliste.

L'organisation décline toutes responsabilités vis-à-vis de quiconque ne respecterait pas cette réglementation.

Les compétiteurs non licenciés fournissent un certificat médical de moins d'un an validant l'aptitude physique nécessaire à la pratique de VTT de compétition.



Article 19 : **Documents à présenter**

Lors de la prise du dossard, tous les coureurs présentent :

- carte d'identité ou passeport
- Licence FFC pour les licenciés

Un contrôle des signatures est effectué sur le registre à côté du numéro de dossard de chaque participant.

Article 20 : **Contact**

Loïc Pépion

02.40.28.56.15

loic.pepion@fmgc.net

Céline Favreau

02.40.28.56.05

celine.favreau@fmgc.net

Renseignements, programme, press book, bulletin d'inscription et attestations sont disponibles sur le site :

Les documents sont à retourner à l'adresse suivante :

FMGC

Z.I. Hochepie

44110 Soudan

contact@fmgc.net

Article 21 : **Hébergement**

Pour connaître les hébergements disponibles sur Soudan/Châteaubriant, contacter l'office du tourisme de Châteaubriant.

Châteaubriant

Office de Tourisme Intercommunal
du Castelbriantais

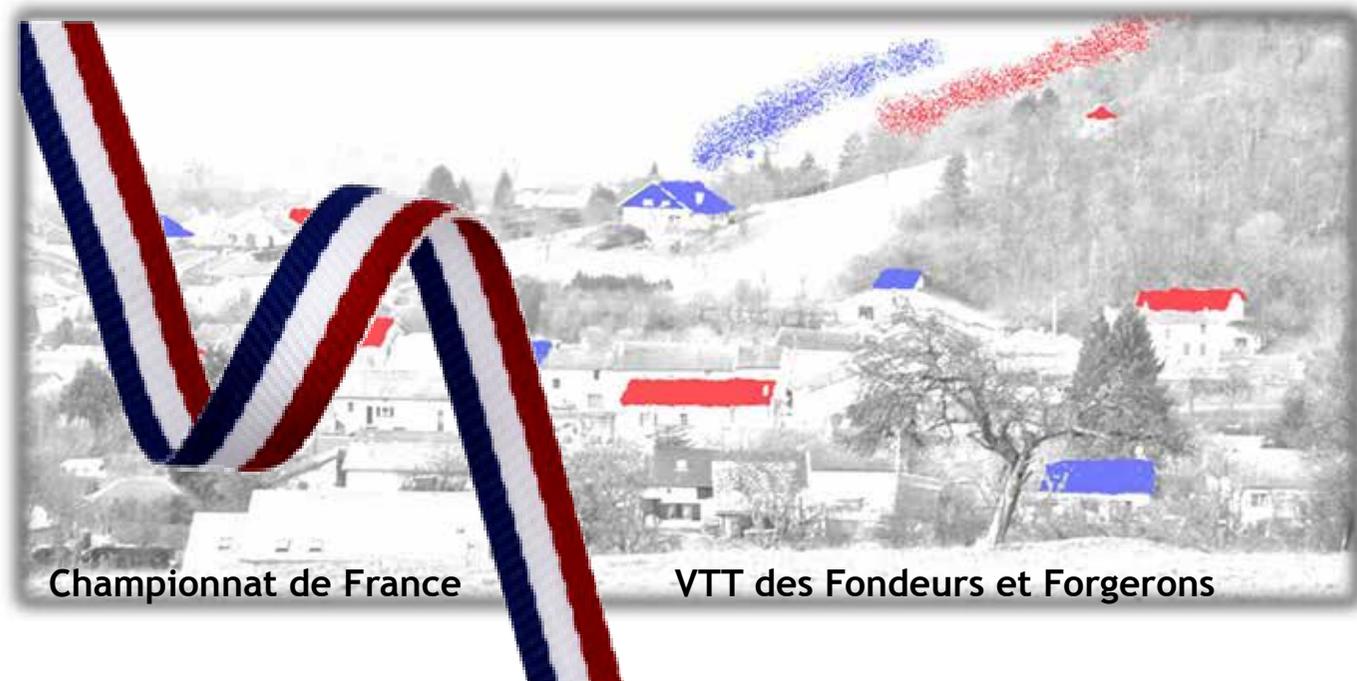
Place Charles de Gaulle

44110 Châteaubriant

02.40.28.20.90

www.tourisme-chateaubriant.fr

BONNE COURSE



Championnat de France

VTT des Fondeurs et Forgerons